# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010



## X-TACK7

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

: X-TACK7 Nom de produit

Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

: Mélange Type de produit REACH

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7\*

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

**3** +32 14 85 97 37 **4** + 32 14 85 97 38

info@tec7.be

\*TEC7 is a registered trademark of Novatech International

Industrielaan 5B

#### Fabricant du produit

Novatech International N.V.

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

**2** +32 14 85 97 37

info@tec7.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

+32 14 58 45 45 (BIG)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Sur la base d'expérience/de données expérimentales, la classification de ce mélange est moins sévère que celle fondée sur la méthode de calcul dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Informations supplémentaires

EUH208 Contient: N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut déclencher une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

## 3.2. Mélanges

	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
3-(triméthoxysilyl)propylamine 01-2119510159-45	13822-56-5 237-511-5		Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	(1)(10)	Constituant

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: CLP-ATP4 Numéro de la révision: 0600

Date d'établissement: 2005-03-29 Date de la révision: 2015-07-20

Numéro de produit: 42121

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	0.1% <c<1%< td=""><td>Acute Tox. 4; H332</td><td>(1)(10)</td><td>Constituant</td></c<1%<>	Acute Tox. 4; H332	(1)(10)	Constituant
01-2119970215-39	217-164-6	Eye Dam. 1; H318			
			Skin Sens. 1; H317		
			Aquatic Chronic 2; H411		

<sup>(1)</sup> Texte intégral des phrases H: voir point 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médicin.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

#### Après ingestion:

Pas d'effets connus

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Poudre. Acide carbonique.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses.

#### 5.3. Conseils aux pompie

#### 5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Motif de la révision: CLP-ATP4 Date d'établissement: 2005-03-29
Date de la révision: 2015-07-20

<sup>(10)</sup> Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

 $\label{lem:condition} \textbf{Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.}$ 

### 8.1.3 Valeurs limites applicables lors qu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

#### **DNEL/DMEL - Travailleurs**

3-(triméthoxysilyl)propylamine

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	58 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	8.3 mg/kg bw/jour	

### DNEL/DMEL - Grand public

#### 3-(triméthoxysilyl)propylamine

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	17 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	5 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	5 mg/kg bw/jour	

#### **PNEC**

### 3-(triméthoxysilyl)propylamine

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.33 mg/l	·
Eau de mer	0.033 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	3.3 mg/l	
STP	13 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1.2 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.12 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.045 mg/kg sol dw	
Oral	44.4 mg/kg alimentation	

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Motif de la révision: CLP-ATP4

Date d'établissement: 2005-03-29

Date de la révision: 2015-07-20

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 42121 3 / 12

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

#### b) Protection des mains:

Gants.

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Caoutchouc au butyle, caoutchouc nitrile, PVA.

#### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Ininflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; insoluble
Densité relative	1.4
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
рН	Aucun renseignement disponible

#### 9.2. Autres informations

	Densité absolue	1400 kg/m³
--	-----------------	------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucun renseignement disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

Motif de la révision: CLP-ATP4 Date d'établissement: 2005-03-29

Date de la révision: 2015-07-20

 Numéro de la révision: 0600
 Numéro de produit: 42121
 4 / 12

#### Toxicité aiguë

#### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

3-(triméthoxysilyl)propylamine

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	2.970 ml/kg bw		(,	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	11.3 ml/kg bw	24 h	-  - ' /	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	OCDE 403	> 5 ppm	6 h	Rat (mâle)	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	CL50	OCDE 403	> 16 ppm	6 h	Rat (femelle)	Read-across	

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	2413 mg/kg bw		Rat	Valeur expérimentale	
Oral	1	Équivalent à OCDE 401	7684 mg/kg bw		( /	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	16480 mg/kg bw		1 - 1-	Valeur expérimentale	
Inhalation (brouillard)	CL50	OCDE 403	1.49 mg/l air - 2.44 mg/l air		' '	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

#### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

3-(triméthoxysilyl)propylamine

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil		Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	
Peau	Irritant	OCDE 404	1	1; 24; 48; 72; 168 heures	Rat	Valeur calculée	

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	OCDE 405	21 jour(s)	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Sur la base d'expérience/de données expérimentales, la classification de ce mélange est moins sévère que celle fondée sur la méthode de calcul dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

3-(triméthoxysilyl)propylamine

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406	72 h	24; 48 heures	Cobaye	Valeur	
					(masculin/fémini	expérimentale	
					n)		

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Peau :	Sensibilisant	OCDE 406	72 h		,-	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Motif de la révision: CLP-ATP4 Date d'établissement: 2005-03-29

Date de la révision: 2015-07-20

 Numéro de la révision: 0600
 Numéro de produit: 42121
 5 / 12

Non classé comme sensibilisant par inhalation Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

3-(triméthoxysilyl)propylamine

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	OCDE 408	600 mg/kg bw/jour	Foie	Signes cliniques ; mortalité ; poids corporel ; consommation d'aliments	92 jour(s)	Rat (masculin/fémini n)	Read-across
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 408	200 mg/kg bw/jour	Foie	Aucun effet	92 jour(s)	Rat (masculin/fémini n)	Read-across
	,	Équivalent à OCDE 412	147 mg/m³ air	Poumons	Lésions au larynx, à la trachée et aux poumons	4 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (mâle)	Read-across

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	OCDE 422	500 mg/kg bw		Toxicité systémique	28 jour(s)	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL	Autres	≥ 2.0 ml/kg/jour			8 jour(s)	-1- (/	Valeur expérimentale
Dermal	LOAEL	Autres	257.5 mg/kg bw/jour	Peau	irritation	11 jours (6h/jour)	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

3-(triméthoxysilyl)propylamine

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique		Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Read-across
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique		Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois	Aucun effet	Read-across
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Escherichia coli	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale
Négatif		Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale
Négatif	1	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale

### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

#### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

3-(triméthoxysilyl)propylamine

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai		Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE		Souris (masculin/féminin)	Moelle osseuse	Read-across
	474				

Motif de la révision: CLP-ATP4

Date d'établissement: 2005-03-29

Date de la révision: 2015-07-20

 Numéro de la révision: 0600
 Numéro de produit: 42121
 6 / 12

#### N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	- 0	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 474	30-48-72 h	Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

#### Cancérogénicité

### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### 3-(triméthoxysilyl)propylamine

٧	oie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination	Organe	Effet
d	'exposition						de la valeur		
D	ermal	NOAEL	Sans précision	43.8 mg/semaine	104 semaines (3	Souris	Données	Peau	Aucun effet
			supplémentaire		fois/semaine)	(masculin/fémini	insuffisantes, non		cancérogène
						n)	concluantes		

#### Toxicité pour la reproduction

#### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

3-(triméthoxysilyl)propylamine

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	EPA OTS 798.4900	100 mg/kg bw/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Read-across
	LOAEL	EPA OTS 798.4900	600 mg/kg bw/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Modifications squelettiques mineures	Squelette	Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	Autres	100 mg/kg bw/jour	14 jour(s)	Rat	Aucun effet		Read-across
	LOAEL	Autres	600 mg/kg bw/jour	14 jour(s)	Rat	Signes cliniques ; mortalité ; poids corporel ; consommation d'aliments	Généraux	Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL	OCDE 408	600 mg/kg bw/jour	,,,,,	Rat (masculin/fémin in)	Aucun effet		Read-across

### N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

	Paramètre	Méthode		Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL		500 mg/kg bw/jour	, , ,	Rat (masculin/fémin in)	Tératogénicité	l	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL		bw/jour	39-44 jours (gestation, tous les jours)	,	Toxicité maternelle	l	Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### **Conclusion CMR**

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

### Toxicité autres effets

#### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### X-TACK7

Eruption/dermatite.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

#### X-TACK7

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: CLP-ATP4 Date d'établissement: 2005-03-29

Date de la révision: 2015-07-20

 Numéro de la révision: 0600
 Numéro de produit: 42121
 7 / 12

3-(triméthoxysilyl)propylamine

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme			Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 934 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi-statique		Read-across; GLP
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	331 mg/l	48 h	Daphnia magna	- /	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	Méthode C.3 de l'UE	> 1000 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	- /	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	Autres	43 mg/l	5.75 h	Pseudomonas putida	1 '	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	•	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	EPA 660/3 - 75/009	213 mg/l	96 h	•	Système statique	,	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	90 mg/l	48 h		Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	8.8 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	DIN 38412-8	67 mg/l	16 h		Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

3-(triméthoxysilyl)propylamine

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Méthode C.4 de l'UE	67 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
(		•	

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation	Détermination de la valeur
		primaire/minéralisation	
	4 h; pH = 7	Dégradation primaire	QSAR

### $\underline{\text{N-(3-trim\'ethoxysilyl)propyl)\'ethyl\`enediamine}}$

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301A: Essai de disparition du COD	> 98 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.91	1.059 h		Valeur calculée

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation	Détermination de la valeur
		primaire/minéralisation	
OCDE 111 : Hydrolyse en fonction du pH	0.3 h; pH < 7	Dégradation primaire	Valeur expérimentale
OCDE 111 : Hydrolyse en fonction du pH	0.025 h; pH = 7	Dégradation primaire	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

X-TACK7

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

#### 3-(triméthoxysilyl)propylamine

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		0.2	20 °C	QSAR

## N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN			25 °C	Valeur estimative

### Conclusion

Motif de la révision: CLP-ATP4

Date d'établissement: 2005-03-29

Date de la révision: 2015-07-20

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 42121 8 / 12

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

#### Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	 Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	31.3 %	0.00 %	63.6 %	5.2 %	Valeur calculée

#### Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### 12.6. Autres effets néfastes

#### X-TACK7

#### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (CE) nº 517/2004)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

#### 3-(triméthoxysilyl)propylamine

#### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

#### Faux souterraines

Pollue les eaux souterraines

#### N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

#### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Peut être considéré comme un déchet non dangereux selon le Règlement (UE) n° 1357/2014.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur pour déchets ménagers avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Éliminer les petites quantités comme déchets ménagers. Epurer avec les meilleures techniques disponibles avant de rejeter à l'égout ou dans l'environnement aquatique.

#### 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 01 (emballages en papier/carton).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

14.1. Numéro ONU		
Transport	Non soumis	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Numéro d'identification du danger		
Classe		
Code de classification		
14.4. Groupe d'emballage		
Groupe d'emballage		
Étiquettes		
14.5. Dangers pour l'environnement		
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non	

Motif de la révision: CLP-ATP4 Date d'établissement: 2005-03-29
Date de la révision: 2015-07-20

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 42121 9/12

Motif de la révision: CLP-ATP4

Date d'établissement: 2005-03-29

Date de la révision: 2015-07-20

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 42121 10/12

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
	Données insuffisantes

#### **REACH Annexe XVII - Restriction**

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de	Conditions de restriction
	substances ou du mélange	
· 3-(triméthoxysilyl)propylamine · N-(3-triméthoxysilyl)propyl) éthylènediamine	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:  a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés:  — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,  — dans des farces et attrapes,  — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.2. Les articles non conformes aux exigences du paragraghe 1 ne peuvent être mis sur le marché.3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:  — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,  — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:  a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";  b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010. In mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";  c) les huile

### <u>Législation nationale Pays-Bas</u>

X-TACK7

Identification des déchets	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
(Pays-Bas)	
Waterbezwaarlijkheid	11

### Législation nationale Allemagne

χ- <sup>-</sup>	ГΑ	C١	(7

	WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwV				
		27 juillet 2005 (Anhang 4)				
3	3-(triméthoxysilyl)propylamine					
	TA-Luft	5.2.5				
Ν	N-(3-triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine					
	TA-Luft	5.2.5				

### Législation nationale France

X-TACK7

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Belgique

Motif de la révision: CLP-ATP4 Date d'établissement: 2005-03-29

Date de la révision: 2015-07-20

 Numéro de la révision: 0600
 Numéro de produit: 42121
 11 / 12

X-TACK7

Aucun renseignement disponible

#### Autres données pertinentes

X-TACK7

Aucun renseignement disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- (\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: CLP-ATP4 Date d'établissement: 2005-03-29
Date de la révision: 2015-07-20

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 42121 12 / 12